



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation à la Sécurité Routière

**Sous-Direction de l'éducation routière
et du permis de conduire
Bureau national des droits à conduire**

Maître Yohan DEHAN
174 rue de Courcelles
75017 PARIS

- 1 SEP. 2021

Affaire suivie par : l

Paris, le
Réf. : l

Maître,

Par courrier reçu le 30 avril 2021, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, M.

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que le stage de sensibilisation à la sécurité routière que votre client a suivi les 9 et 10 avril 2018 a bien été enregistré.

De ce fait, le permis de conduire de votre client est doté d'un point, à ce jour.

En conséquence, la lettre référence 48SI qui lui a été adressée est à considérer comme nulle et non avenue.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Adjointe à la chef du bureau national
des droits à conduire